Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2022/099

L'an deux mille vingt-deux et le 1er juillet à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Nicolas TOURON a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Didier FAVARO, André RECURT, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Christiane ROTGE, Jean-Bernard COLOMES.

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Martine LABAT, Ludovic PONTICO, Céline CASSAGNEAU

Objet : Ressources humaines – Modification de la grille des emplois 2022

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier la grille des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- la création des emplois correspondant aux grades d'avancement,
- la suppression concomitante des emplois d'origine.

Le Président propose au bureau la modification suivante à compter du 1er septembre 2022 :

Catégorie	Filière	Nombre d'emplois	Suppression des emplois	Création des emplois
C	Administrative	1	Adjoint administratif principal de 2e classe *Temps complet*	Adjoint administratif principal de 1e classe *Temps complet*
C	Administrative	1	Adjoint administratif principal de 2e classe *Temps non complet (30h)*	Adjoint administratif principal de 1e classe *Temps non complet (30h)*
C	Administrative	1	Adjoint administratif principal de 2e classe *Temps non complet (31h)*	Adjoint administratif principal de 1e classe *Temps non complet (31h)*
B	Administrative	1	Rédacteur principal de 2e classe *Temps complet*	Rédacteur principal de 1e classe *Temps complet*

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20220701-2022-099B-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE

- d'adopter la modification de la grille des emplois proposée ci-dessus à compter du 1er septembre 2022,
- d'autoriser la création des quatre emplois inscrits sur cette grille modificative, et les suppressions concomitantes des quatre emplois,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal, au chapitre 012 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir les emplois correspondants.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

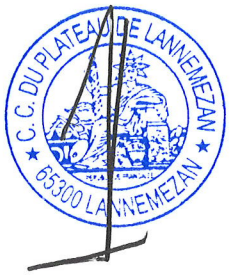

Affichée le 08 JUIL. 2022

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20220701-2022-099B-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022